



## PROBLEME AVEC L'EAU COLLECTIVE

Par **Lylou64**, le **14/02/2011 à 18:29**

Bonjour,

Je vie dans un appartement situé dans une vieille maison où l'eau, l'électricité et le chauffage sont collectifs.

Lorsque l'on utilise l'eau, le débit varie de lui même ainsi que la température de l'eau.

Cela est surement dû au fait qu'une autre personne dans la maison utilise l'eau en même temps que moi. (Cela dit, même en pleine nuit, ça ne marche pas correctement).

Je voudrais savoir s'il est normal, en étant en appartement et en ayant un bail, d'avoir ces problèmes avec l'eau à CHAQUE utilisation. Et ce, depuis plus d'un an. Y a-t-il une loi à ce sujet, qui ne concerne pas que les nouvelles résidences ?

Merci d'avance de vos réponses.

Par **Domil**, le **14/02/2011 à 18:34**

C'est un meublé ?

Par **Lylou64**, le **15/02/2011 à 15:53**

Non, il est vide.

Par **Domil**, le **15/02/2011 à 16:49**

Alors il y a un problème : sauf en meublé avec des charges au forfait, l'électricité ne peut être collective (interdiction de revendre de l'électricité). Vous devez avoir chacun votre compteur et votre abonnement à EDF

Concernant votre problème de débit, "ça marche mal", ça veut dire quoi ? Le débit dépend de la pression et le bailleur n'y peut rien.

Par **Lylou64**, le **15/02/2011** à **17:33**

Merci pour votre réponse. En effet, il y a un seul compteur pour l'eau et l'électricité et nous ne payons pas EDF. Cela est compris dans les charges (eau, électricité, chauffage).

En ce qui concerne le DEBIT, c'est que une fois le robinet d'eau allumé, la pression de l'eau augmente et diminue toute seule sans que l'on touche au réglage.

Par **Lylou64**, le **15/02/2011** à **17:35**

Et en ce qui concerne le bailleur, il ne fait aucun frais. Un peu radin, il répart tout lui même.

Par **Lylou64**, le **15/02/2011** à **19:05**

Je rajoute que sur mon bail est inscrit :

PAIEMENT MENSUEL :

- loyer initial hors taxes : 500
- contribution ou taxe : 0
- charges (provision initiale) : 85

TOTAL MENSUEL : 585

Ces 85 € représentent l'eau et l'électricité et les chauffages (cela n'est pas écrit mais c'est de cela qu'il s'agit).

Cet appartement n'est pas meublé